



# Reconquête de l'industrie et des services publics, le 21 mars, toutes et tous concernés !

jeudi 16 mars 2017, par [Bariaud](#)



Certes aucune des organisations syndicales de notre fédération ne syndique des salarié.es d'entreprises privées industrielles, pourtant il a semblé évident tout au long des débats des Assises de l'industrie, organisées par la CGT, que l'ensemble de notre économie et des services publics étaient liés à la santé de notre industrie. Les interventions des militant.es de la FERC ont fait la preuve du lien évident et nécessaire entre la recherche, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les services publics et le développement de l'industrie et des emplois qualifiés.

Alors que les entreprises ont besoin de salarié.es formés et qualifiés pour se développer, la marchandisation de la formation professionnelle s'accélère. Depuis la décentralisation de 2004, les Conseils régionaux sont les seuls responsables de la politique publique de la formation professionnelle, ils organisent la mise en concurrence au travers d'appels d'offres, qui mettent à mal le service public (AFPA, GRETA, CMAH...). La formation professionnelle et l'apprentissage ne peuvent pas être des « offres de fabrication de salarié.es » les moins coûteuses = passibles, subventionnées sans conditions du patronat. Les attaques contre la mise professionnelle du lycée se multiplient : hausse des postes, augmentation des effectifs élèves, politique d'orientation par défaut, dévalorisation des métiers liés à l'industrie... Elles sont renforcées par les menaces qui pèsent sur le statut des professeurs de lycées professionnels « un verrou à faire sauter » pour développer absolument l'apprentissage des jeunes âgés de 16 ans, voire 14 ans dans certains programmes de candidatures à l'insertion d'avenir.

La pratique de stages rémunérés, l'alternance de la formation en cours et en entreprise, comme elle se pratique au lycée professionnel ou dans les centres de formation, doivent être encadrés dans un dispositif national qui garantisse des diplômes et des qualifications pérennes et non des « diplômes maison » calqués sur formation des besoins à court terme de telle ou telle entreprise et de ses actionnaires.

Une politique de recherche publique structurée sur des budgets pérennes est également indispensable pour permettre une réelle politique d'innovation industrielle. Aujourd'hui une partie des budgets sont réorientés vers les entreprises, à travers le CIR (Crédit Impôt Recherche) ce sont plus de 5 milliards d'euros par an qui sont distribués sans contrôle ni retour sur l'emploi aux grandes entreprises. La régionalisation, l'autonomisation des universités organise la mise en concurrence des formations et des projets de recherche fondamentale, dont on attend une rentabilité immédiate et une adaptation aux besoins à court terme des entreprises qui sont antinomiques avec les fondements mêmes de cette recherche.

Face qu'il n'y a pas d'industrie sans services publics et pas de services publics sans industrie, la FERC CGT appelle à se mobiliser sur tout le territoire le 21 mars (un gréviste de grève a été déposé) !



Certes aucune des organisations syndicales de notre fédération ne syndique des salarié.es d'entreprises privées industrielles, pourtant il a semblé évident tout au long des débats des Assises de l'industrie, organisées par la CGT, que l'ensemble de notre économie et des services publics étaient liés à la santé de notre industrie. Les interventions des militant.es de la FERC ont fait la preuve du lien évident et nécessaire entre la recherche, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les services publics et le développement de l'industrie et des emplois qualifiés.

Alors que les entreprises ont besoin de salarié.es formés et qualifiés pour se développer, la marchandisation de la formation professionnelle s'accélère. Depuis la décentralisation de 2004, les Conseils régionaux sont les seuls responsables de la politique publique de la formation professionnelle, ils organisent la mise en concurrence au travers d'appels d'offres, qui mettent à mal le service public (AFPA,

GRETA, CNAM...). La formation professionnelle et l'apprentissage ne peuvent pas être des officines de fabrication de salarié.es « les moins coûteux » possibles, subordonnés aux desiderata du patronat. Les attaques contre la voie professionnelle du lycée se multiplient : baisse des postes, augmentation des effectifs élèves, politique d'orientation par défaut, dévalorisation des métiers liés à l'industrie... Elles sont renforcées par les menaces qui pèsent sur le statut des professeur.es de lycées professionnels « un verrou à faire sauter » pour développer absolument l'apprentissage des jeunes dès 16 ans, voire 14 ans dans certains programmes de candidat.es à l'élection d'avril.

La pratique de stages rémunérés, l'alternance de la formation en cours et en entreprise, comme elle se pratique au lycée professionnel ou dans les centres de formation, doivent être encadrées dans un dispositif national qui garantisse des diplômes et des qualifications pérennes et non des « diplômes maison » calibrés en fonction des besoins à court terme de telle ou telle entreprise et de ses actionnaires.

Une politique de recherche publique structurée sur des budgets pérennes est également indispensable pour permettre une réelle politique d'innovation industrielle. Aujourd'hui une partie des budgets sont réorientés vers les entreprises, à travers le CIR (Crédit Impôt Recherche) ce sont plus de 5 milliards d'euros par an qui sont distribués sans contrôle ni retour sur l'emploi aux grandes entreprises. La régionalisation, l'autonomisation des universités organisent la mise en concurrence des formations et des projets de recherche fondamentale, dont on attend une rentabilité immédiate et une adaptation aux besoins à court terme des entreprises qui sont antinomiques avec les fondements même de cette recherche.

Parce qu'il n'y a pas d'industrie sans services publics et pas de services publics sans industrie, la FERC CGT appelle à se mobiliser sur tout le territoire le 21 mars (un préavis de grève a été déposé) !

## **Interventions aux Assises de l'Industrie CGT le 22 février 2017**

### **Intervention pour la FERC CGT**

Il n'y a pas de possibilité de relance de l'industrie en France sans une formation professionnelle initiale et continue de qualité.

Or, aujourd'hui, la qualité des formations proposées subit les attaques concomitantes des gouvernements successifs et du patronat. Les personnels, de leur côté, voient leurs conditions de travail se dégrader, se posant même la question sur le sens de leur mission.

L'objectif clairement affiché, par le patronat et les gouvernements est la diminution du « coût du travail ». Il s'agit donc pour eux de casser les qualifications via la mise en place de blocs de compétences qui minimisent l'obtention d'un diplôme ou d'un titre pour exercer un emploi : de fait, un patron pourra embaucher à terme une personne n'ayant pas de diplôme mais ayant les blocs de compétences qui lui suffisent ce qui lui permettra de le payer en dehors des grilles des conventions collectives. C'est une vision de la formation professionnelle dont le seul objectif serait l'employabilité immédiate. Donc, à la poubelle la formation intellectuelle des futurs salariés, moins de culture générale, pas de vue d'ensemble d'un métier, juste l'employabilité immédiate. Et quand un salarié perdra son emploi, se sera de sa responsabilité de se former à nouveau, s'il lui reste des heures de formation, pour retrouver éventuellement un emploi.

Cela va à l'encontre de notre vision émancipatrice de la formation.

D'ailleurs l'article L .6321-1 du CT qui commence par « L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations... » fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de nos législateurs puisqu'il a été réécrit trois fois depuis 2009, pour que le code du travail colle au mieux aux intérêts des entreprises et non aux intérêts des actifs et plus particulièrement des salariés.

Pour arriver à leurs objectifs, le patronat et les gouvernements privatisent, voire internalisent la formation professionnelle pour mieux la contrôler.

Dans l'initial, cela passe par une survalorisation de l'apprentissage qui détruit petit à petit le Service public d'Éducation. La transformation de l'AFPA en EPIC avec deux filiales complètement de droit privé montre également leur vision des choses : la concurrence entre les structures ; la concurrence entre salariés et privés d'emploi.

La CGT, si elle veut gagner une véritable relance de l'industrie, doit défendre aussi une formation professionnelle initiale et continue publique, de qualité ; défendre les certifications, les diplômes et qualifications, et exercer un réel contrôle des dépenses y afférentes. Public, Privé, tous ensemble !!!

## **Intervention pour le SNTRS CGT**

Pour reconstruire une industrie répondant au besoin de développement du pays, il faut une recherche fondamentale forte et libre !

Le redressement industriel nécessite le développement de la recherche publique. Mais il s'opérera avant tout par un développement très important de la R&D réalisée par le secteur industriel. Ce qui nécessite un investissement conséquent dans la formation et le niveau de qualification des salariés.

En France, la recherche publique s'est structurée autour d'organismes nationaux qui assurent la cohérence nationale de la politique de recherche du pays. Cette cohérence est mise à mal par la réduction drastique des financements de l'État ainsi que par la politique de territorialisation de la recherche publique autour de regroupements d'établissements d'enseignement supérieur dépendants des financements régionaux et des entreprises de la région.

Le développement de la recherche publique nécessite le renforcement des organismes nationaux de recherche affaiblis par les réformes successives qui visent à les transformer en agences de moyens au service d'orientations élaborées en dehors de la communauté scientifique.

La recherche publique est de plus en plus confrontée à un assèchement de ses budgets récurrents, à une diminution de ses effectifs et à une montée sans fin des financements contractualisés orientés sur des projets à court terme. Il faut accroître de façon notable les financements pérennes des organismes de recherche. A cette fin la part du PIB consacrée à la recherche doit atteindre les 3%.

L'argent public ne doit pas être détourné au profit du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui tangente les 6 milliards d'euros soit 2 fois le budget du CNRS. Il est avant tout un outil de défiscalisation dont le seul but est d'attirer le capital sur le territoire français. Il n'a aucun effet tangible sur la R&D des entreprises.

Sanofi, qui bénéficie du CIR et du CICE, a licencié 3000 de ses salariés, fermé ses centres de recherche en France pour les redéployer à l'international et développer sa recherche par le rachat d'entreprises de biotechnologie.

Les aides publiques aux entreprises sont utilisées en lieu et place de l'investissement privé. Cela permet d'augmenter d'autant le profit des entreprises.

Par ailleurs, nous ne pouvons que constater et déplorer que les budgets investis dans la recherche, dans le secteur industriel, sont plus souvent guidés par le profit à court terme que par l'innovation débouchant sur l'instauration de filières industrielles.

Alors que les besoins de recherche ne cessent de croître, les effectifs des organismes de recherche diminuent.

On nous envie toujours la qualité de nos ingénieurs et de nos chercheurs. Cependant, les jeunes sont aujourd'hui attirés par les carrières commerciales au détriment des filières scientifiques à cause de la précarité des emplois, des salaires indignes des niveaux de qualification. Des mesures urgentes doivent être prises pour favoriser l'attractivité des carrières scientifiques. Le développement de l'emploi

scientifique est un défi et doit figurer parmi les priorités nationales.

La recherche publique est une mission de l'État, il faut un développement de l'emploi pérenne sur statut de fonctionnaire afin de réduire la précarité endémique dans les organismes de recherche.

Le sous financement de la recherche publique contraint les scientifiques à passer une grande partie de leur temps à chercher des financements pour travailler sur des thèmes finalisés.

Il faut une augmentation notable des financements récurrents des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur pour donner aux laboratoires le temps d'élaborer et de travailler sur les thématiques de recherche à long terme. Pour cela il faut réduire le rôle des guichets de financement sur projets.

Force est de constater que si la recherche française est encore en capacité de faire progresser le front de connaissances, les mutations imposées en matière de financement et restructurations ne sont pas sans conséquence sur les travaux de recherche menés à long terme. Sans changements rapides et majeurs toute possibilité de réponse aux défis futurs et toute capacité d'innovation sont vouées à l'échec.

La politique d'asservissement des scientifiques aux stratégies des entreprises au détriment d'une recherche libre productrice de connaissances est celle du déclin.

Il y a nécessité d'une irrigation des activités économiques par les travaux de la recherche sans que les établissements publics de l'ESR ne soient asservis aux intérêts du capital.

Il faut s'emparer des avancées scientifiques, technologiques pour les mettre au service des salariés, de ceux qui contribuent à créer les richesses et par-delà au service de la Nation.

## **Intervention pour la CGT FERC Sup**

J'interviens au nom de la CGT FERC Sup, union des syndicats des personnels des universités. Cette intervention fait écho à la réflexion du camarade de la métallurgie à la tribune ce matin sur le combat autour des classifications.

Je vais compléter le panorama de la recherche publique fait ce matin, avec une description de ce qui se passe dans l'enseignement supérieur.

En effet, pour réindustrialiser le pays, cela a été dit, il est nécessaire d'avoir des services publics qui fonctionnent, dont celui de l'enseignement supérieur. Ce n'est évidemment qu'un facteur parmi d'autres.

Or, nous vivons dans l'enseignement supérieur et la recherche une véritable restructuration du secteur, similaire à ce qui se passe dans les hôpitaux avec les Groupements Hospitaliers de Territoire : je rappelle qu'il y a une journée de grève et de mobilisation le 7 mars prochain à ce sujet à laquelle nous nous associons.

Des regroupements d'universités ont été créés dans chaque région, qui sont appelés des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE). Ces ComUE regroupent les établissements publics avec des établissements privés et les organismes de recherche.

C'est une régionalisation qui est en cours, qui déstructure tout l'enseignement supérieur et la recherche.

Voyons les conséquences :

- la casse de la cohérence nationale de la recherche et l'asservissement de la recherche aux besoins du patronat local : le but est d'orienter les pistes de recherche sur les sujets que les entreprises estiment rentables et d'accaparer les résultats. Pour exemple, si vous voulez avoir des financements pour faire de la recherche en Picardie, il vaut mieux travailler dans la « chimie verte », impulsée par la région... Sinon, on survit avec des clopinettes.

- La casse du maillage territorial et des universités : l'objectif des gouvernements est de réduire 120 établissements à une trentaine. Il y a des fusions partout : la conséquence est l'éloignement des lieux d'études pour les étudiants. Cela va évidemment réduire les possibilités d'études pour les étudiants et notamment les moins favorisés. Au passage, j'ai un mandat fort de parler des CROUS et rappeler leur utilité sociale : ils sont indispensables et les personnels sont en train de se bagarrer pour être fonctionnarisés.
- La chasse aux doublons de formation, parfois artificiellement créés. Cela provoque une réduction de l'offre de formation publique au détriment des étudiants et parfois au profit des établissements privés.
- La marchandisation de certaines universités ou formations rentables qui vont devenir chères et sélectives et la dégradation pour les autres. C'est la mise en place d'une université à deux vitesses et la casse du service public.
- Une dégradation insupportable des conditions de travail des personnels et une attaque contre les statuts de fonctionnaire d'État.
- Enfin et surtout la casse des diplômes nationaux, sur lesquels se basent les niveaux de qualification et les conventions collectives nationales. La régionalisation de l'ESR et la casse des diplômes nationaux seraient une attaque terrible contre le monde du travail et les droits collectifs des salariés.

Les personnels sont actuellement en lutte dans plusieurs établissements contre les fusions.

## **Industrie et services publics indissociables !**

La France a besoin d'une industrie forte, moderne, répondant aux besoins fondamentaux de la population (alimentation, eau, énergie, transports, éducation, santé, culture) et respectant l'environnement car l'avenir économique d'un pays dépend de sa capacité à produire des richesses sur le territoire national.

Mais il faut produire autrement et mieux, ce qui implique de rompre avec la logique de développement capitaliste. Il est urgent d'agir pour mettre en place des circuits courts, l'économie circulaire, de produire des objets durables et réparables.

Prétendre développer une industrie du futur tout en laissant fermer les sites industriels les uns après les autres et en détruisant les infrastructures et les services publics de proximité est une dangereuse illusion. Il faut investir pour moderniser les usines et l'appareil productif. Il faut anticiper les mutations technologiques pour transformer les emplois, garder la maîtrise technologique des savoir-faire et des compétences basés sur des qualifications et des diplômes nationaux.

Répondre à ces enjeux ne se fera pas sans un maillage territorial fort des services publics notamment d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle. Cela ne pourra se faire sans améliorer les conditions d'études des élèves, étudiant.es et de travail des personnels, ce qui passe par la réduction des effectifs dans les classes, la non concurrence entre les formations et les établissements, la diminution du temps de travail et la création d'emplois pérennes.

Les attaques contre le monde du travail, qu'elles se fassent dans le privé avec les lois Macron et El Khomri qui cassent le code du travail en individualisant les contrats de travail des salarié.es et en inversant la hiérarchie des normes, ou dans le public avec l'autonomie des établissements, leur regroupement ou fusion dans l'ESR avec la mise en place des ComUE, la mise en concurrence avec des officines privée et les menaces contre le statut de la Fonction Publique vont à l'encontre d'une politique industrielle ambitieuse pour la France.

## **C'est pourquoi la FERC CGT revendique :**

- Une revalorisation salariale qui passe par une hausse des salaires et des retraites immédiate de 400€, le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat et le dégel du point d'indice.
- L'arrêt de l'individualisation des rémunérations par le biais des primes au mérite.

- L'arrêt de la précarité, la titularisation des précaires sans condition de concours et de nationalité, la création d'emplois stables, pérennes à temps plein et qualifiés (CDI dans le privé et postes statutaires dans la Fonction Publique).
- Le renforcement du statut de la Fonction Publique.
- La diminution du temps de travail à 32h.
- L'arrêt des restructurations territoriales qui démantèlent les services publics (abrogation des lois LRU-Pécresse et LRU-Fioraso et arrêt des fusions et ComUE, abrogation de la loi Peillon...).
- Le retour aux crédits d'État récurrents pour la recherche, la fin de la politique des appels à projets et de la politique « d'excellence » (Idex, LabEx, Equipex et I-Site).
- L'abrogation des lois NOTRe, Rebsamen, Macron et El Khomri.
- Le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie pour toutes et tous.
- Le maintien du caractère national des diplômes.
- Le respect des qualifications.

La FERC CGT appelle l'ensemble des salarié.es et retraité.es à participer aux initiatives qui auront lieu en territoire : le 21 mars 2017 pour défendre l'industrie et les services publics.